



---

# **Rapport d'Orientation Budgétaire 2026**

---



## **Sommaire**

### **1 - LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE**

### **2 - LA CONJONCTURE ECONOMIQUE ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 (PLF)**

- 2.1 - Le contexte économique Européen et National
- 2.2 - Le Projet de Loi de Finances 2026
- 2.3 - Le Projet de Loi de Finances – Présentation des mesures

### **3 - LE PERSONNEL**

- 3.1 - Évolution de la masse salariale
- 3.2 - Évolution du personnel
- 3.3 - Répartition des effectifs sur postes permanents

### **4 - LE FONCTIONNEMENT**

- 4.1 - Histogramme des dépenses et recettes de fonctionnement
- 4.2 - L'effet ciseau

### **5 - DOTATIONS**

### **6 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT**

- 6.1 - Encours de la dette
- 6.2 - Répartition des 20 emprunts
- 6.3 - Extinction de la dette
- 6.4 - Intérêts de la dette

### **7 - L'EPARGNE**

### **8 - LA FISCALITE DIRECTE**

- 8.1 - Évolution des bases et des produits
- 8.2 - Évolution des taux

### **9 - LES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE ET ELEMENTS DE PROSPECTIVES**

- 9.1 - Les principes budgétaires
- 9.2 - La situation financière
- 9.3 - Orientations budgétaires pour 2026
- 9.4 - Perspectives des dépenses de fonctionnement
- 9.5 - Perspectives des dépenses d'investissement
- 9.6 - Perspectives pour les années à venir



## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026**

\*\*\*\*\*

L'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, pour les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport doit inclure diverses informations sur la gestion du personnel et sur l'évolution des dépenses de fonctionnement et le besoin de financement des budgets municipaux.

Le rapport est support du Débat d'Orientation Budgétaire formalisé par une délibération spécifique.

Au stade où il est communiqué, le rapport d'orientation budgétaire se base sur des ordres de grandeurs et des hypothèses visant à faciliter la discussion budgétaire (avril 2026).

A ce titre liminaire, il est à noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune applique la nomenclature comptable M57.

### **1 - LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE**

L'analyse macro-économique qui fixe le contexte d'élaboration budgétaire reste un exercice incertain. De nombreuses crises sont venues perturber les prévisions économiques et l'équilibre mondial : dérèglement climatique généralisé, guerres en Ukraine et au Moyen-Orient, crise migratoire avec ses drames humains.

### **2 - LA CONJONCTURE ECONOMIQUE ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 (PLF)**

#### 2.1 - Le contexte Économique Européen et National

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %).

L'inflation européenne resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %.

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025 notamment grâce à la bonne performance de l'aéronautique.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

L'inflation française est la plus faible de la zone euro du fait de la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent. Les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de cette baisse. Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente ; il s'agit du 4ème trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation.

Le taux de chômage est resté stable au 2ème trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %.

## 2.2 – Le Projet de Loi de Finances 2026

Le 19 février 2026, le Conseil constitutionnel a validé la procédure d'adoption de la loi et déclaré l'essentiel des dispositions du budget conformes à la Constitution.

La loi de finances pour 2026 a pour objectif de réduire le déficit public de 5% du PIB (contre 5,4% en 2025). Le déficit de l'État est ainsi chiffré à 134,6 milliards d'euros (Md€) d'euros (contre 131,6 Md€ en 2025). La part de la dette publique atteindrait plus de 118% du PIB (contre 116% en 2025).

Le texte ambitionne de redresser les comptes publics par :

- des hausses de recettes fiscales, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés et par la suppression de plusieurs niches fiscales.
- une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale.

## 2.3 – Le Projet de Loi de Finances – Présentation des mesures

### Mesures en direction des entreprises :

- La contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (CEBGE) est prolongée en 2026 et devrait permettre de rapporter environ 7,5 Md€ en 2026, contre 8 Md€ l'année précédente.
- L'exonération de droits de mutation à titre gratuit dite "pacte Dutreil", appliquée aux transmissions d'entreprises familiales, est davantage encadrée. Cette niche fiscale permet un abattement fiscal de 75%.
- La réduction d'impôt sur le revenu dite "Madelin" ou "IR-PME", qui incite à l'investissement de particuliers sous forme de souscription dans le capital de petites et moyennes entreprises (PME), est ajustée.
- Dans les domaines de l'énergie et des transports, des réductions voire des exonérations de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sont instaurées.
- Dans la continuité du PLF 2025, plusieurs dispositions en faveur des agriculteurs sont reconduites. Le régime fiscal des indemnités est consolidé. Le label "haute valeur environnementale" (HVE) est prolongé en 2026.
- Le crédit d'impôt pour investissement en faveur de l'industrie verte (C3IV) est prorogé jusqu'à 2028.

### Mesures en direction des ménages :

- La loi de finances indexe le barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation (+0,9%), afin de neutraliser ses effets sur le niveau d'imposition des ménages. Les aides personnelles au logement (APL) sont

également indexées sur l'inflation. L'abattement actuel de 10% sur les pensions de retraite, qui bénéficie principalement aux retraités imposables, est maintenu.

- La contribution différentielle sur les plus hauts revenus (CDHR) est reconduite jusqu'à ce que le déficit repasse sous le seuil de 3% du PIB.
- Une nouvelle taxe sur le patrimoine financier, visant les actifs des sociétés dites "holdings", est instaurée pour faire échec aux stratégies de contournement de l'impôt. Le taux de la taxe est de 20%.
- Le budget pour 2026 prévoit par ailleurs de revaloriser la prime d'activité à hauteur de 50 euros en moyenne, ce qui devrait représenter un coût de 700 millions d'euros. Le repas à un euro dans les restaurants universitaires est étendu à l'ensemble des étudiants.
- Concernant le logement, un nouveau dispositif, "Relance Logement", est instauré afin d'inciter les particuliers à acheter un logement pour ensuite le louer à des prix abordables, pendant une durée minimale (9 ans). Le guichet MaPrimeRénov' va être rouvert à l'ensemble des ménages en 2026.
- Le plafond du dispositif de réduction d'impôt à 75%, dit "Coluche", est doublé (de 1 000 à 2 000 euros).

#### Mesures en direction des collectivités locales :

Les collectivités locales sont associées aux efforts de maîtrise du déficit public (participation attendue de 2 Md€).

- La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) va augmenter annuellement jusqu'en 2030.
- La compensation versée aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) au titre de la perte de recettes dues à la réforme des impôts de production est minorée par l'application d'un coefficient de 0,8.
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) n'est quant à elle ni réduite ni revalorisée. Elle est maintenue à son niveau de 2025.
- Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico) est maintenu en 2026. L'effort imposé aux collectivités via ce dispositif est de 740 millions d'euros. Les communes sont entièrement exonérées de cette ponction.
- La liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière est supprimée, afin que les communes puissent augmenter le premier sans pénaliser les propriétaires résidant à l'année sur leur territoire.
- L'expérimentation de la recentralisation du financement du revenu de solidarité active (RSA) est prolongée jusqu'à fin 2031 (au lieu de 2026).

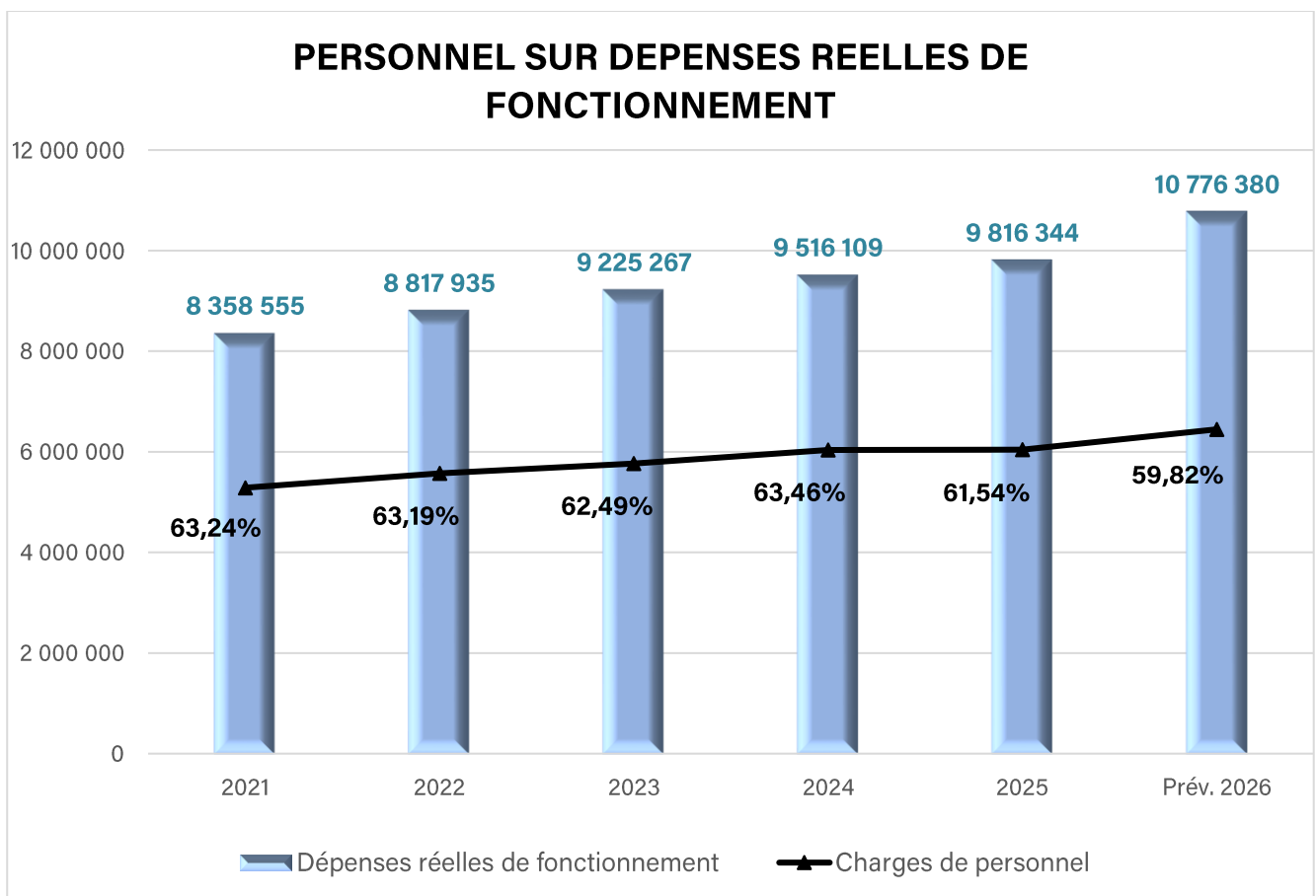
### 3 - LE PERSONNEL

#### 3.1 - Évolution de la masse salariale

|                      | 2022      | 2023      | 2024      | 2025      | Prév. 2026 |
|----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| Charges de personnel | 5 286 142 | 5 571 907 | 6 039 148 | 6 040 627 | 6 446 927  |

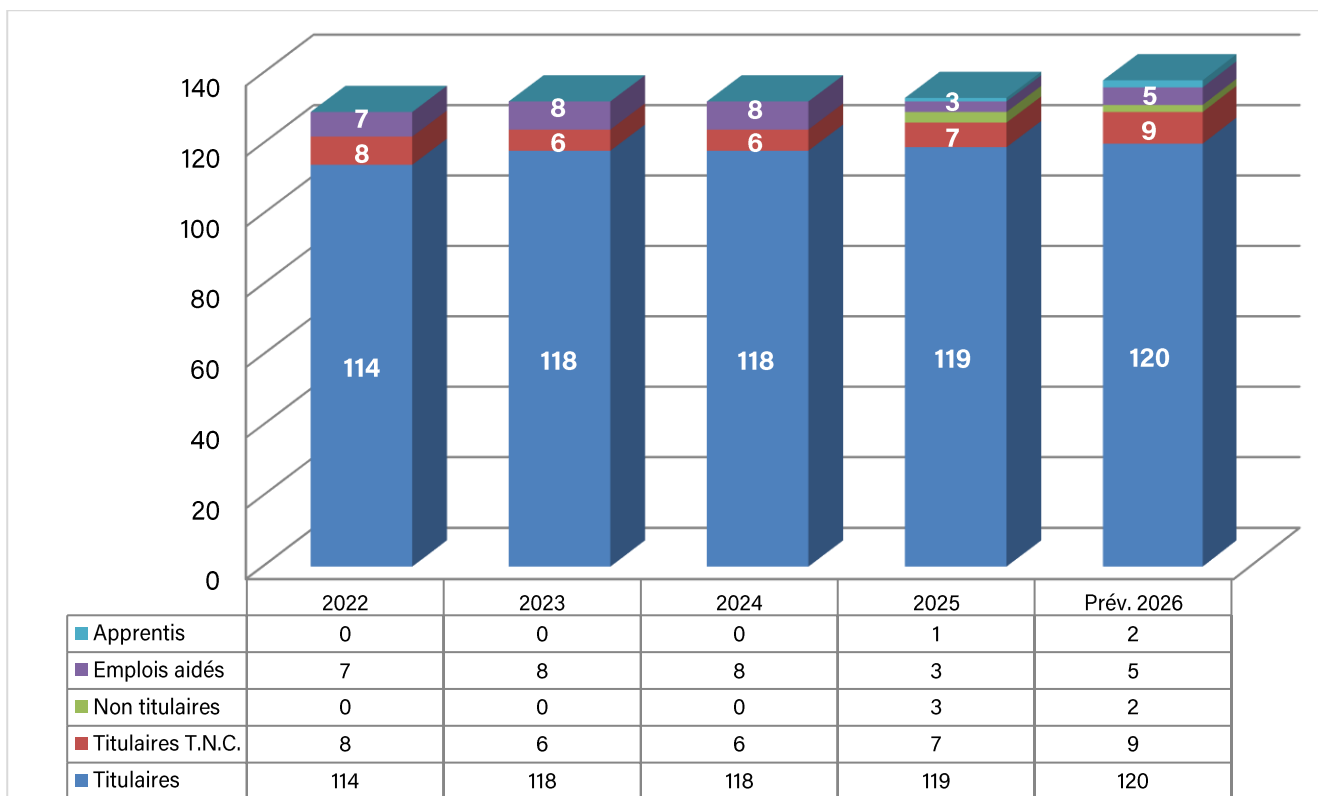
La masse salariale est impactée par des mesures à l'échelon national :

- Revalorisation de la Cotisation CNRACL au 01/01/2026 (+3 points) : + 91 201 €

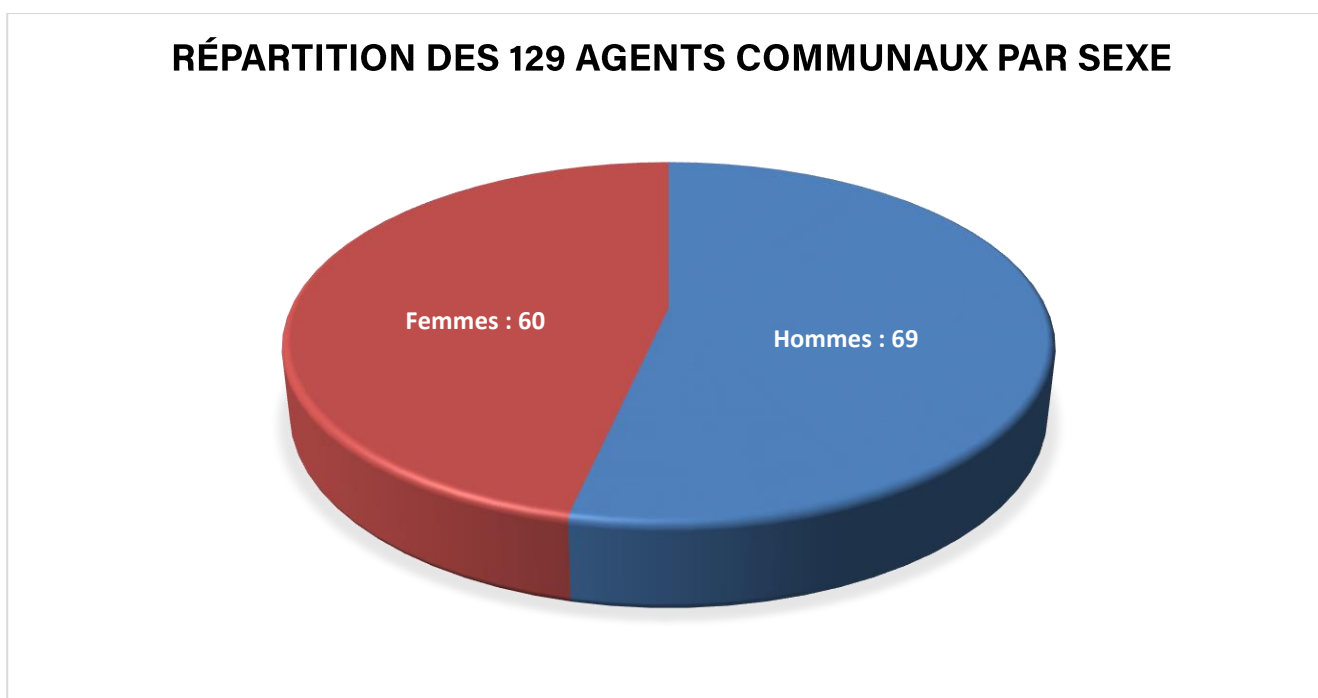


#### 3.2 - Évolution du personnel

La commune emploie 129 agents permanents auxquels s'ajoutent 31 saisonniers, 5 emplois aidés et 2 apprentis.

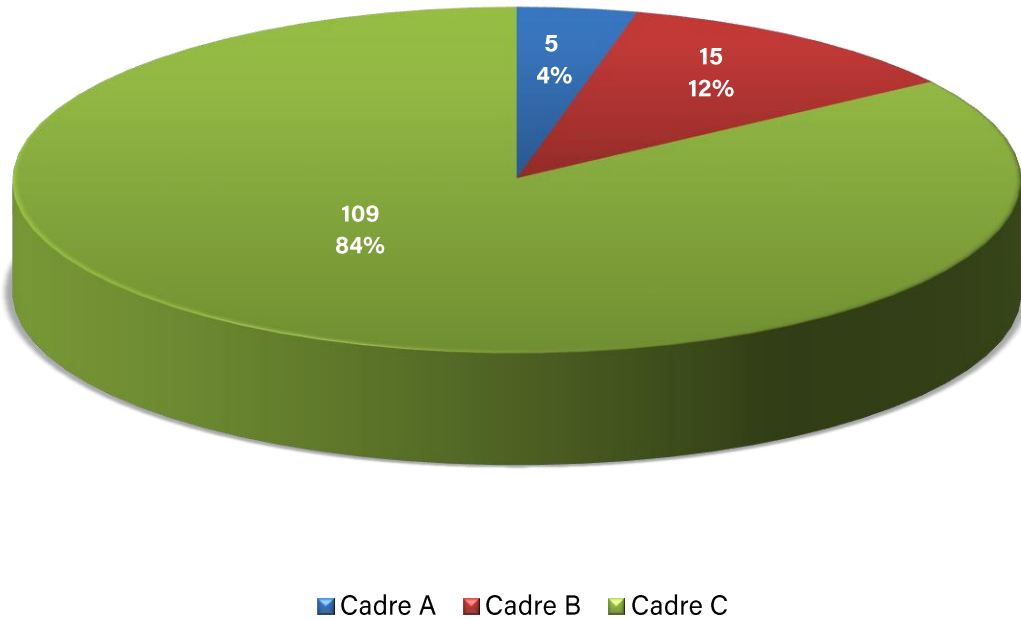


### 3.3 – Répartition des effectifs sur postes permanents

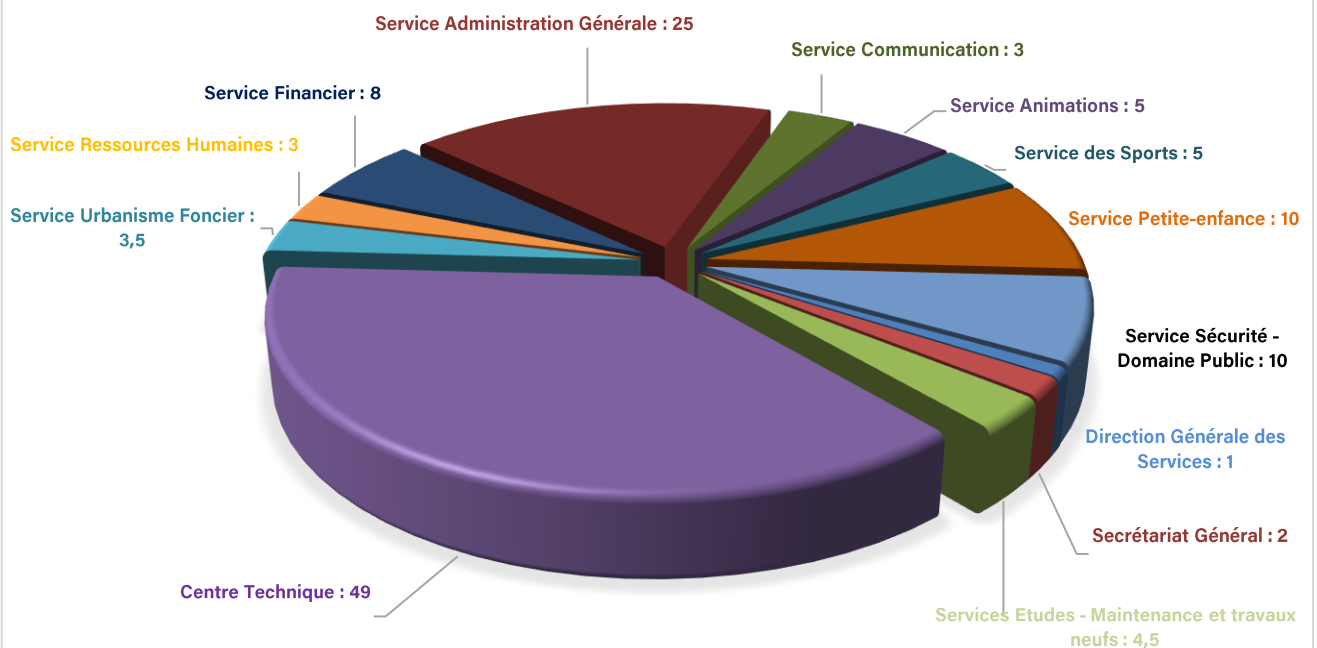


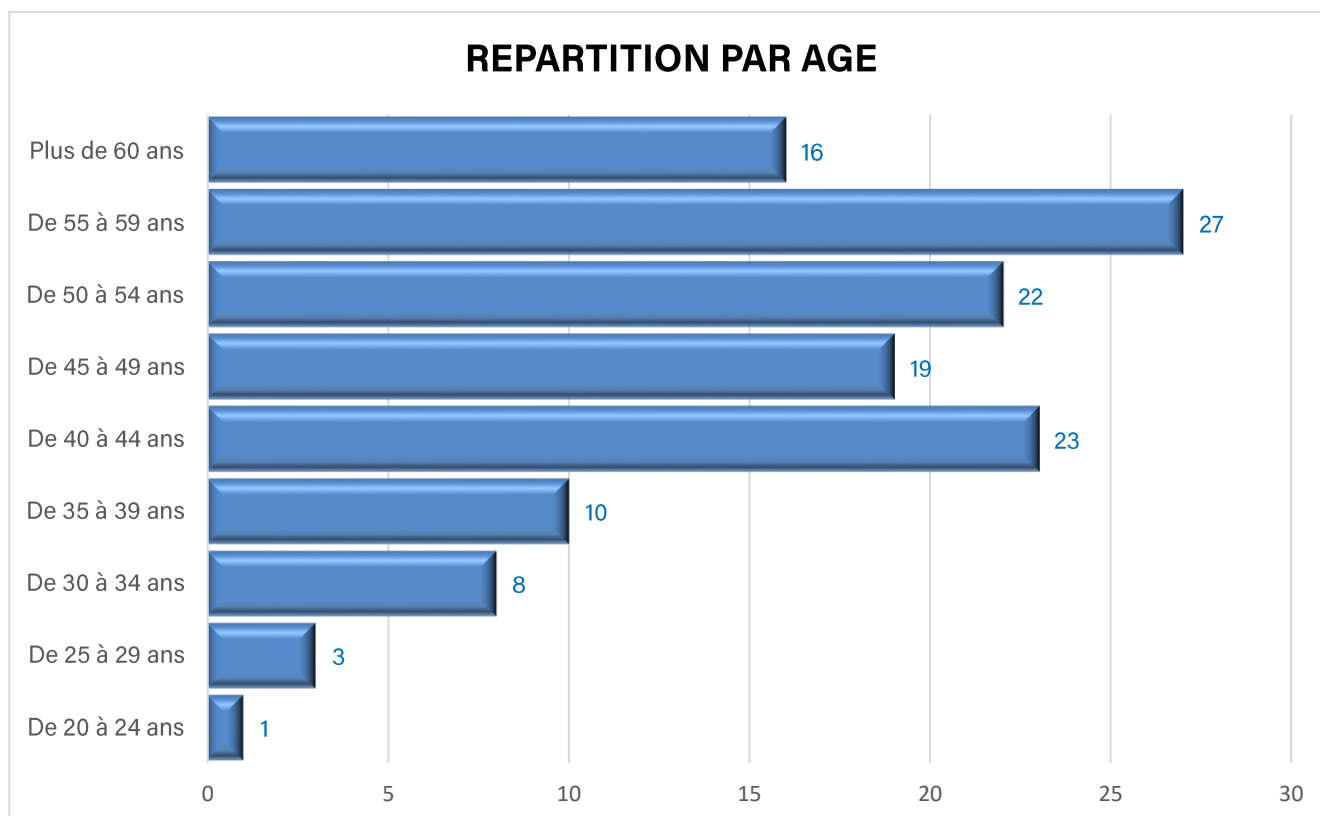
|         | Hommes | Femmes | Total |
|---------|--------|--------|-------|
| Cadre A | 2      | 3      | 5     |
| Cadre B | 6      | 9      | 15    |
| Cadre C | 61     | 48     | 109   |
|         | 69     | 60     | 129   |

### REPARTITION PAR CATEGORIES



### REPARTITION PAR SERVICES



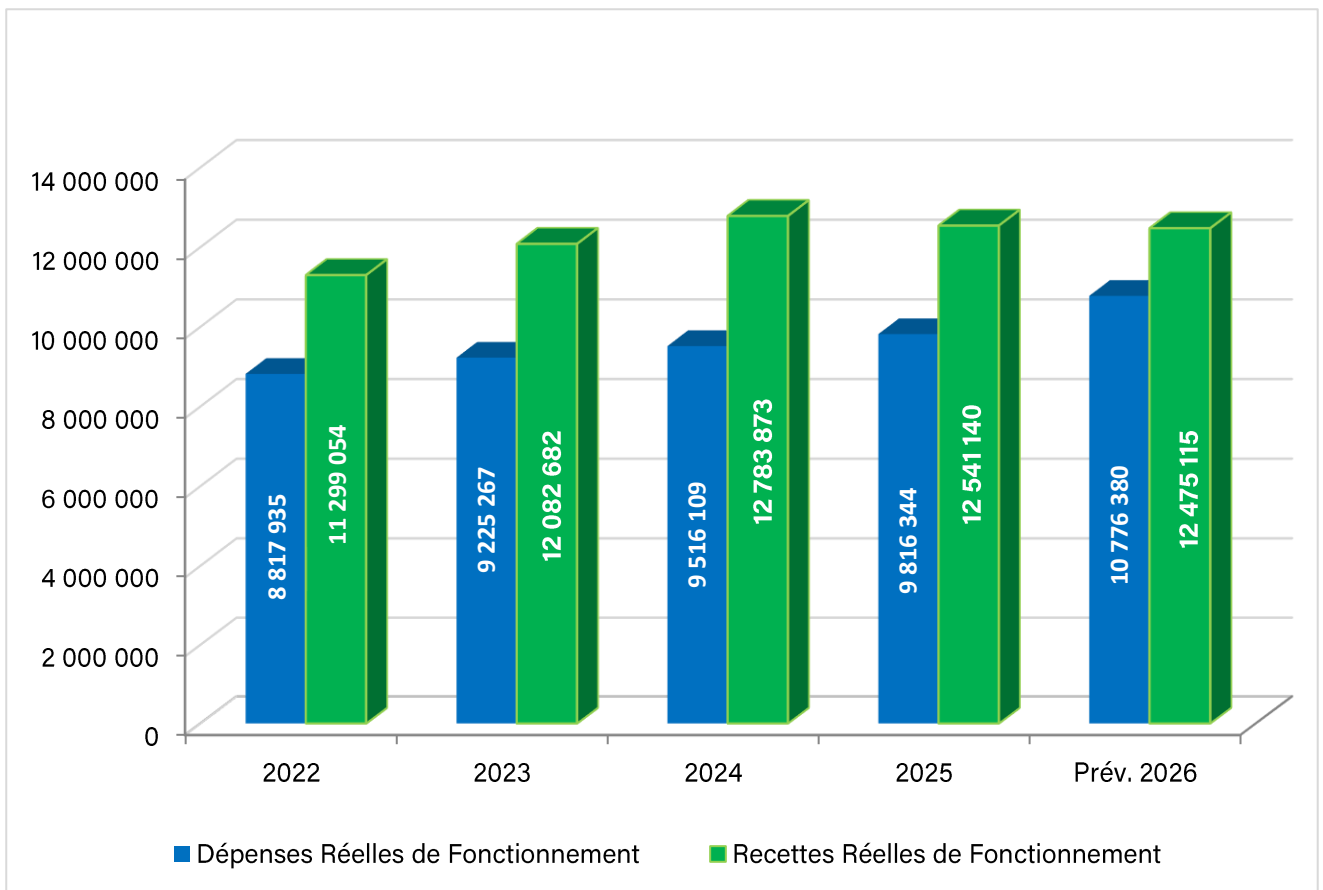


## 4 - LE FONCTIONNEMENT

### 4.1 - Histogramme des dépenses et recettes de fonctionnement

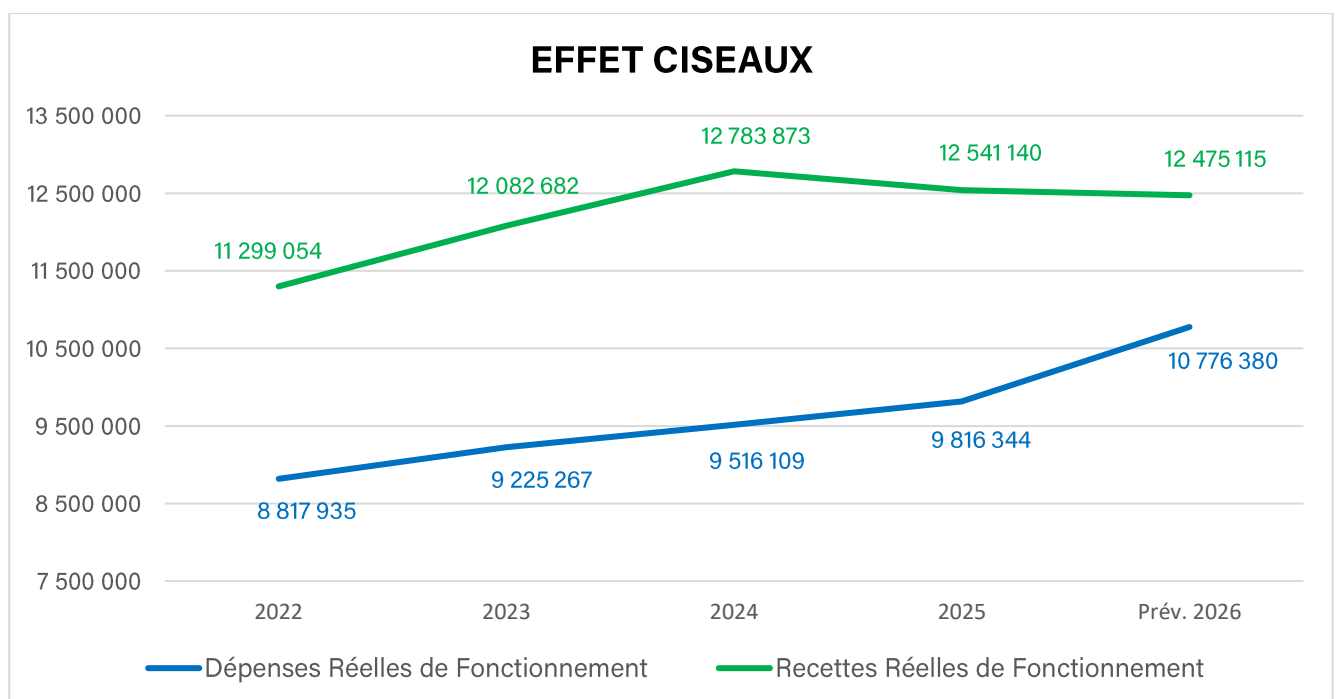
|                                    | 2022       | 2023       | 2024       | 2025       | Prév. 2026 |
|------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement | 8 817 935  | 9 225 267  | 9 516 109  | 9 816 344  | 10 776 380 |
| Recettes réelles de fonctionnement | 11 299 054 | 12 082 682 | 12 783 873 | 12 541 140 | 12 475 115 |

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 2024 à 2025 de 300 235 € (soit + 3,16 %) alors que les recettes réelles de fonctionnement diminuent, pour la même année, de 242 733 € (soit - 1,90 %).



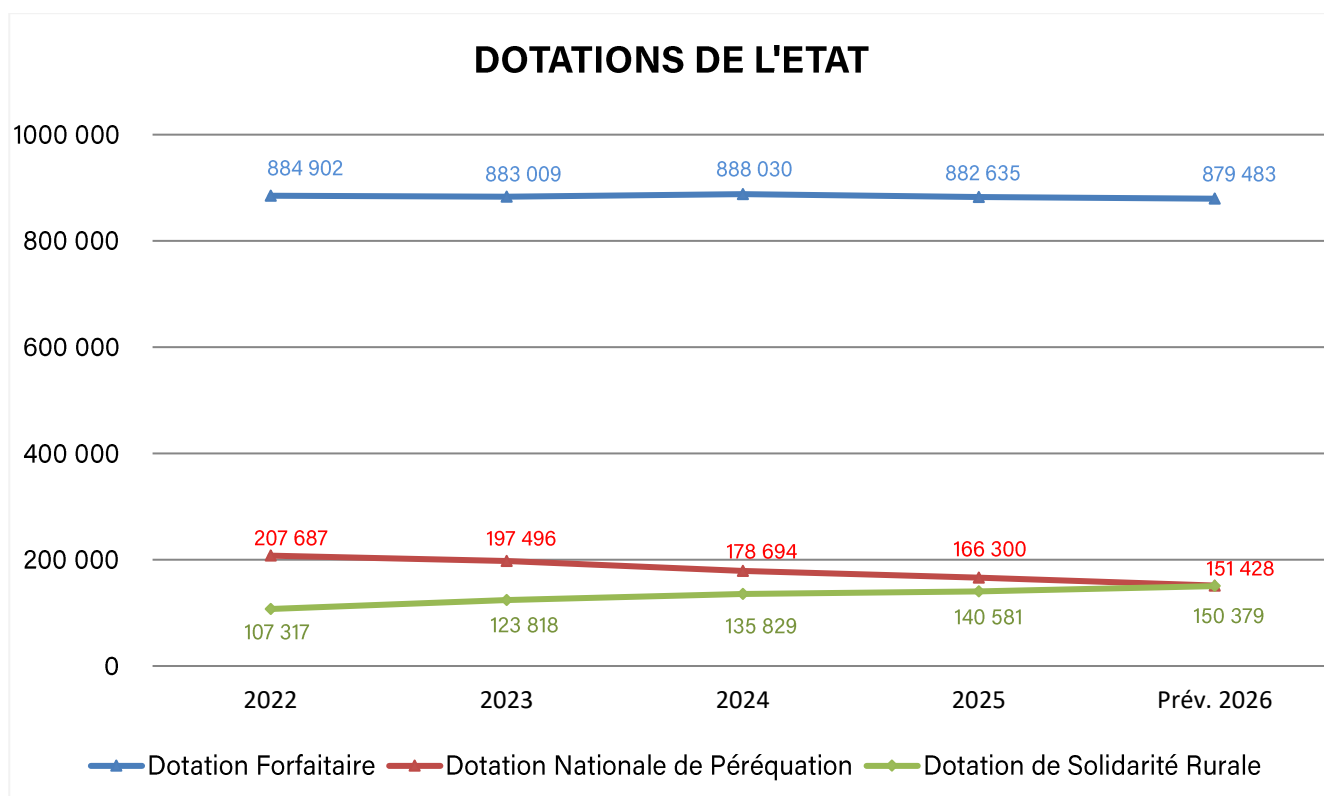
#### 4.2 - L'effet ciseaux

**Effet de ciseaux :** Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement).



## 5 - DOTATIONS

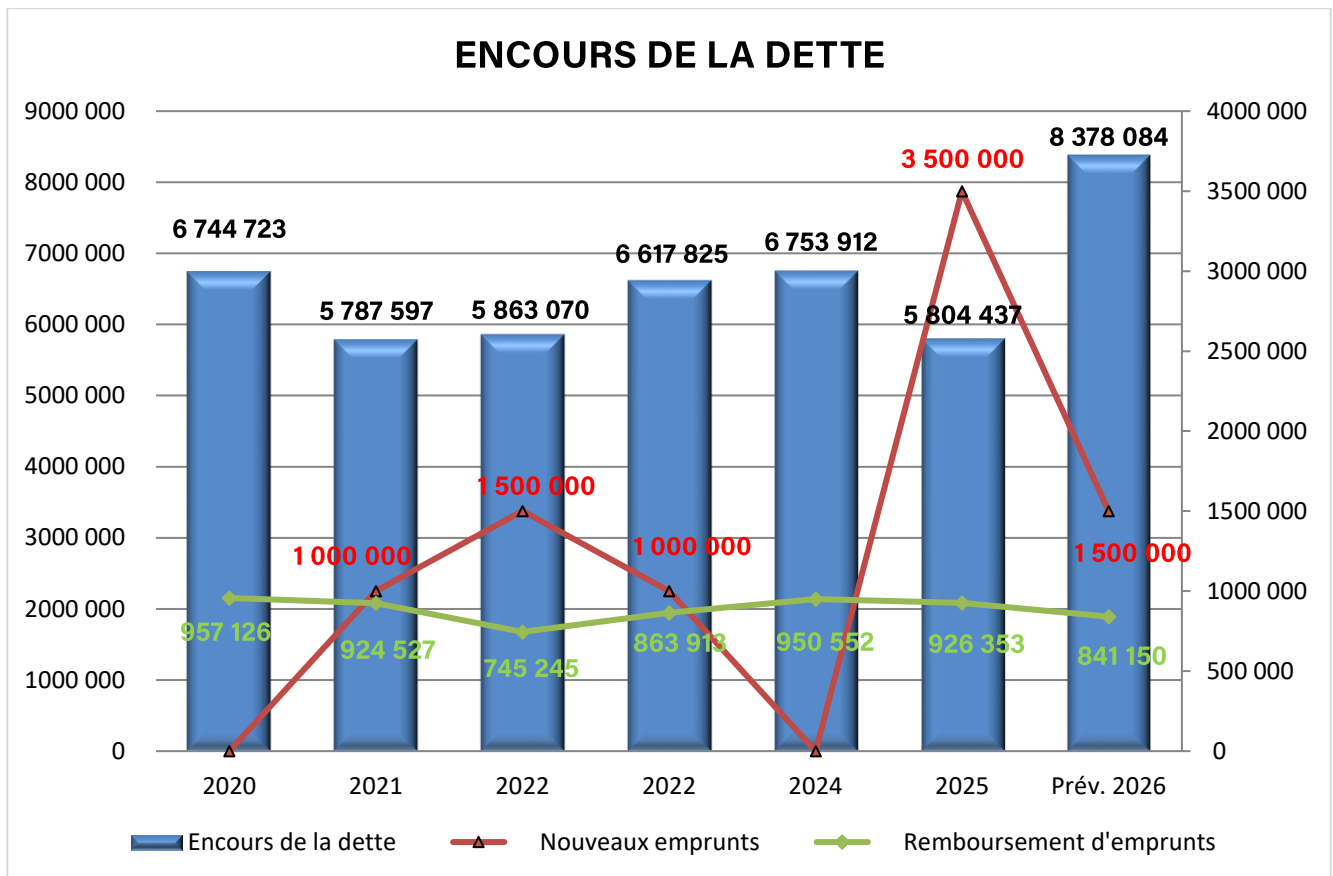
|                                   | 2022             | 2023             | 2024             | 2025             | Prév. 2026       |
|-----------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Dotations de l'Etat               |                  |                  |                  |                  |                  |
| Dotation Forfaitaire              | 884 902          | 883 009          | 888 030          | 882 635          | 879 483          |
| Dotation Nationale de Péréquation | 207 687          | 197 496          | 178 694          | 166 300          | 151 428          |
| Dotation de Solidarité Rurale     | 107 317          | 123 818          | 135 829          | 140 581          | 150 379          |
| <b>Total Dotations de l'Etat</b>  | <b>1 199 906</b> | <b>1 204 323</b> | <b>1 202 553</b> | <b>1 189 516</b> | <b>1 181 290</b> |



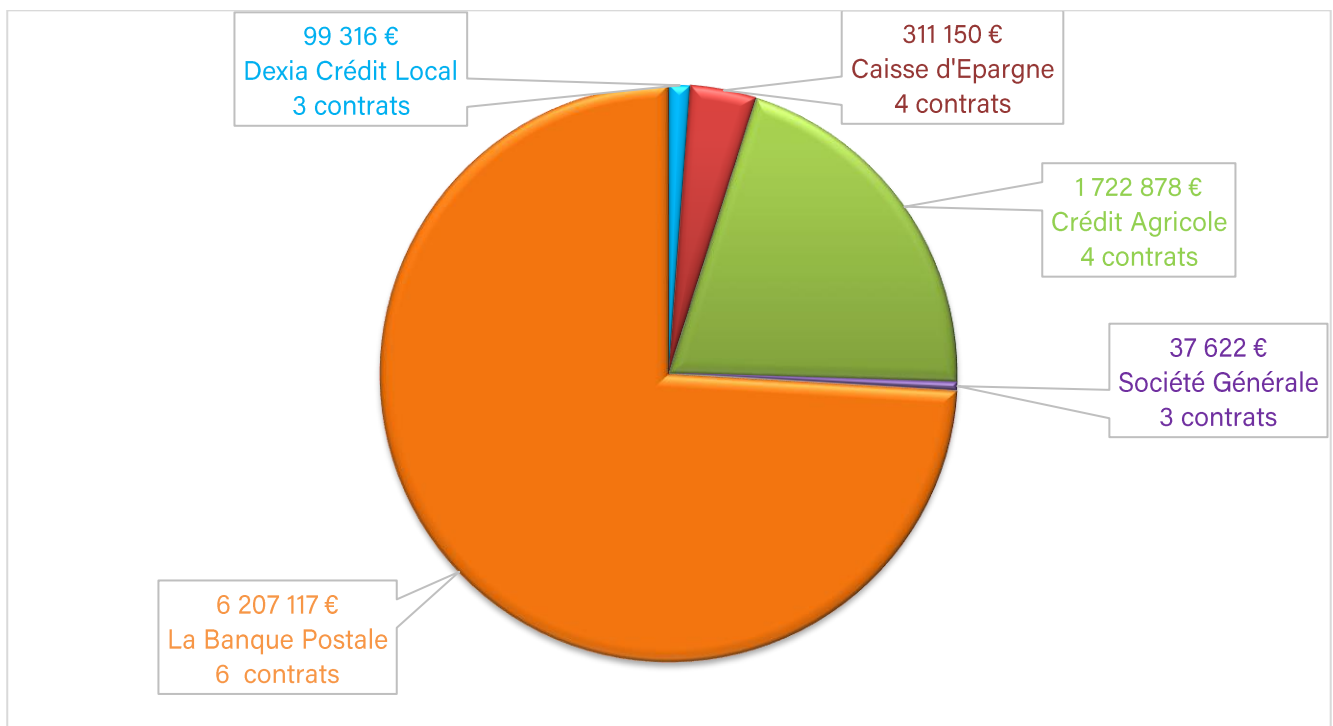
## 6 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

### 6.1 - Encours de la dette

|                                   | 2022        | 2023        | 2024        | 2025        | Prév. 2026  |
|-----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Encours de la dette               | 5 863 603   | 6 618 900   | 6 754 987   | 5 804 437   | 8 378 084   |
| Flux de dette                     | 755 297     | 136 087     | -950 552    | 2 573 647   | 658 850     |
| Nouveaux emprunts                 | 1 500 000   | 1 000 000   | 0           | 3 500 000   | 1 500 000   |
| Remboursement d'emprunts          | 744 703     | 863 913     | 950 552     | 926 353     | 851 150     |
| <b>Capacité de désendettement</b> | <b>2,36</b> | <b>2,32</b> | <b>2,07</b> | <b>2,13</b> | <b>4,93</b> |

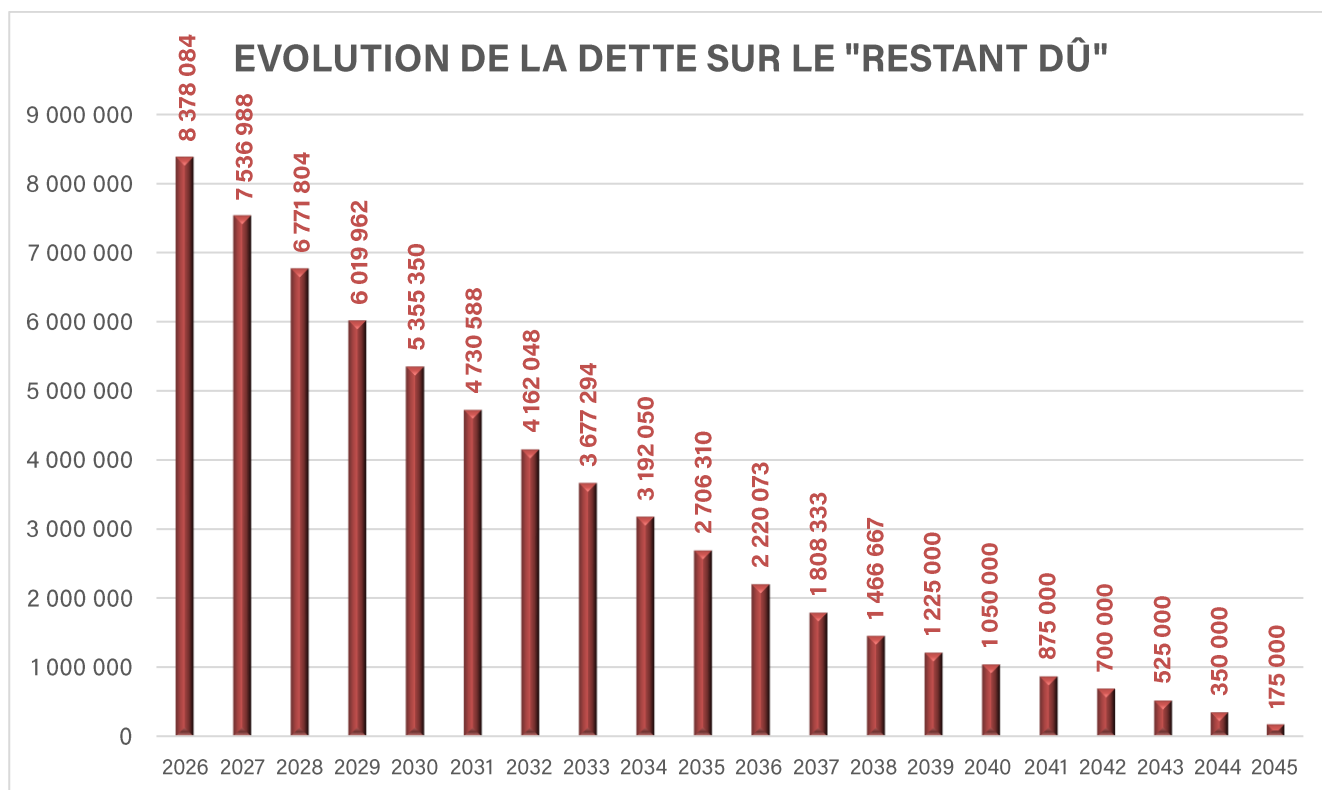


### 6.2 - Répartition des 20 emprunts

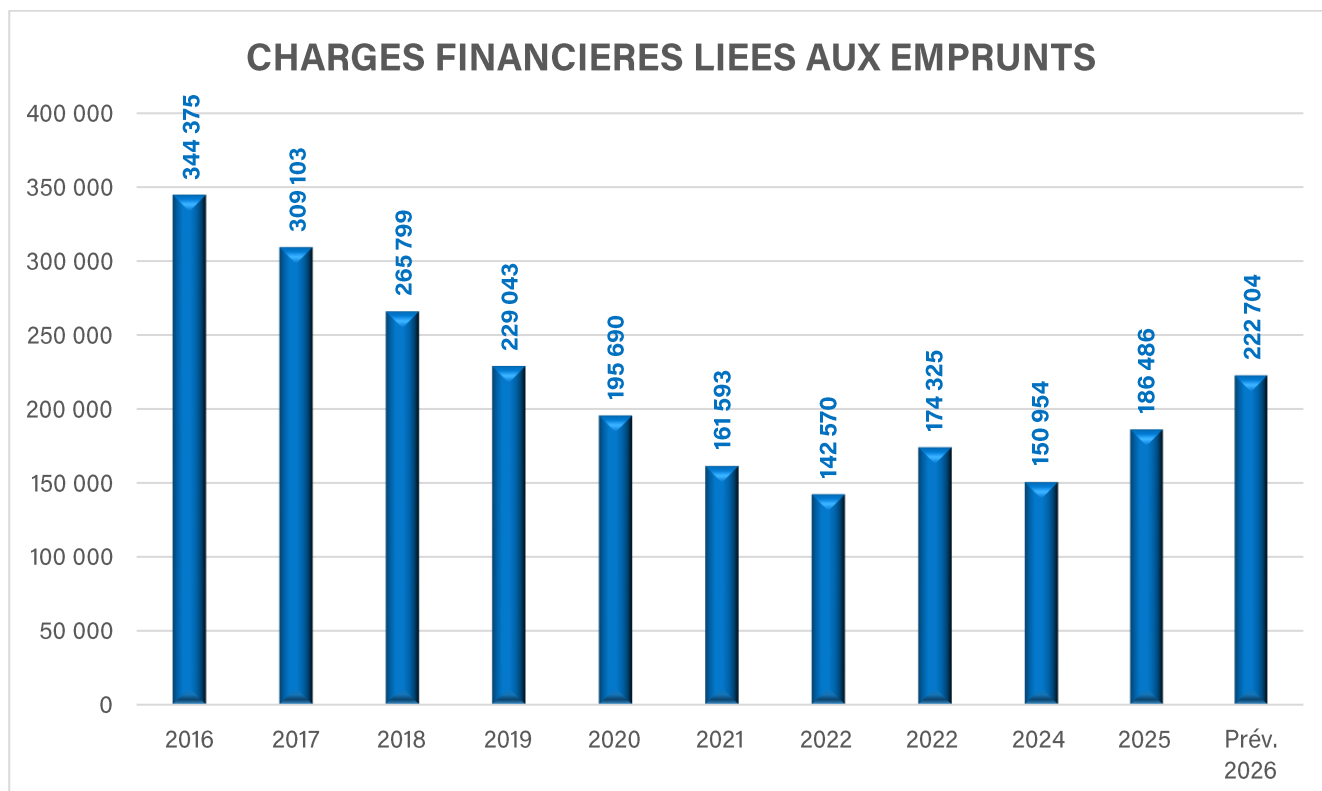


Le taux moyen annuel de la dette est de : 3,264 %.  
 La répartition de la dette est de 100 % en taux fixe.

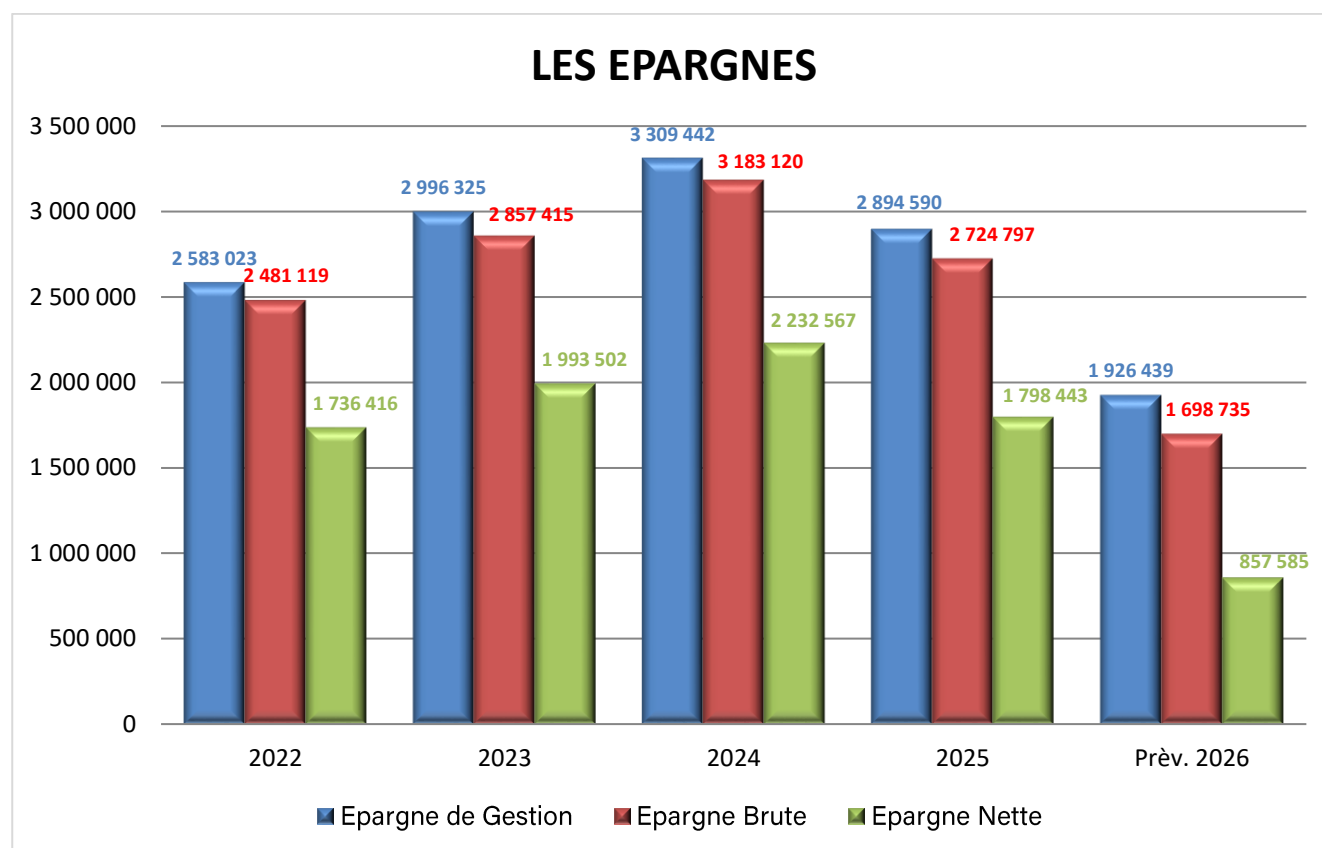
### 6.3 - Extinction de la dette



### 6.4 - Intérêts de la dette



## 7 - L'ÉPARGNE



**Epargne de gestion** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

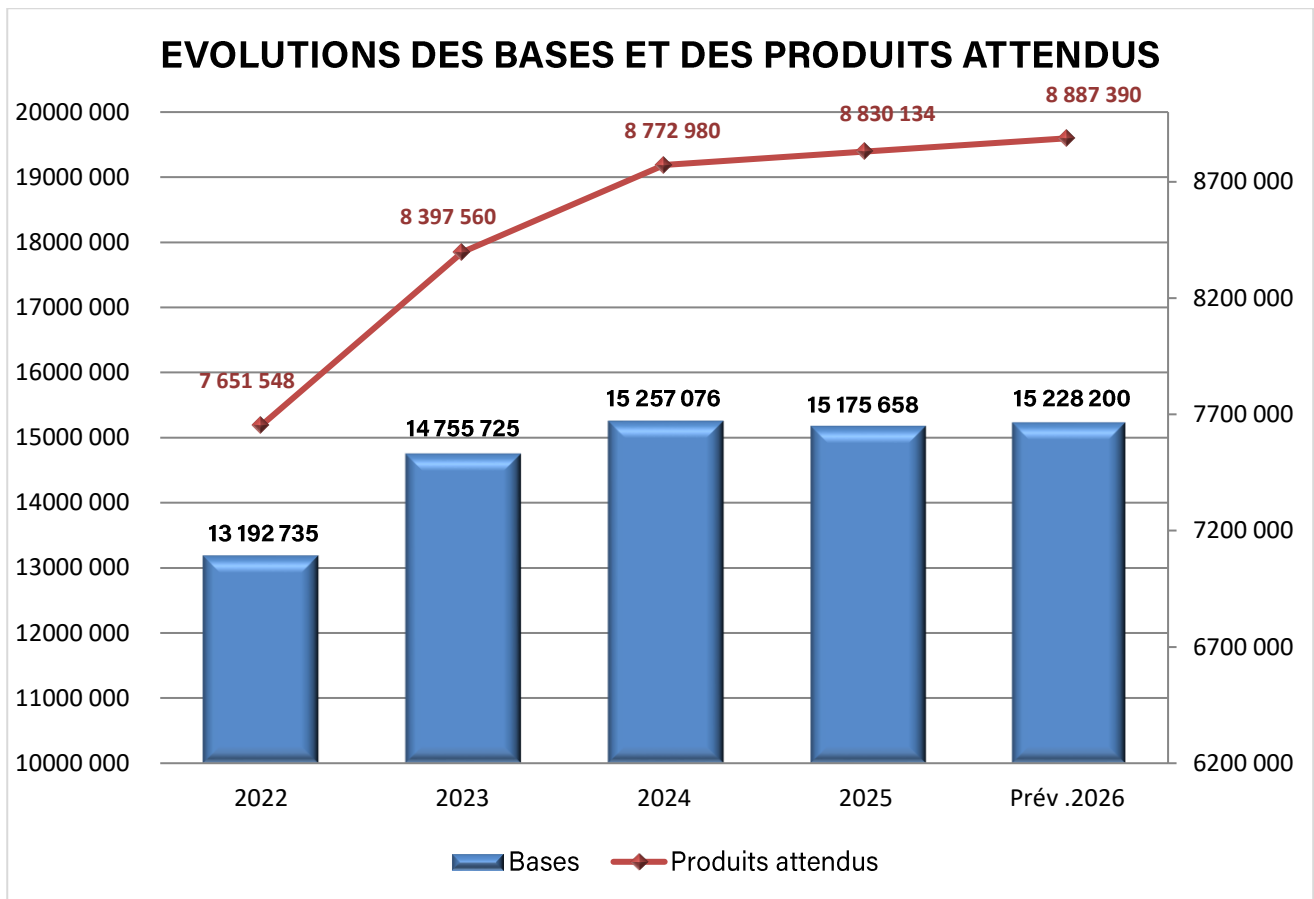
**Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

**Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette.

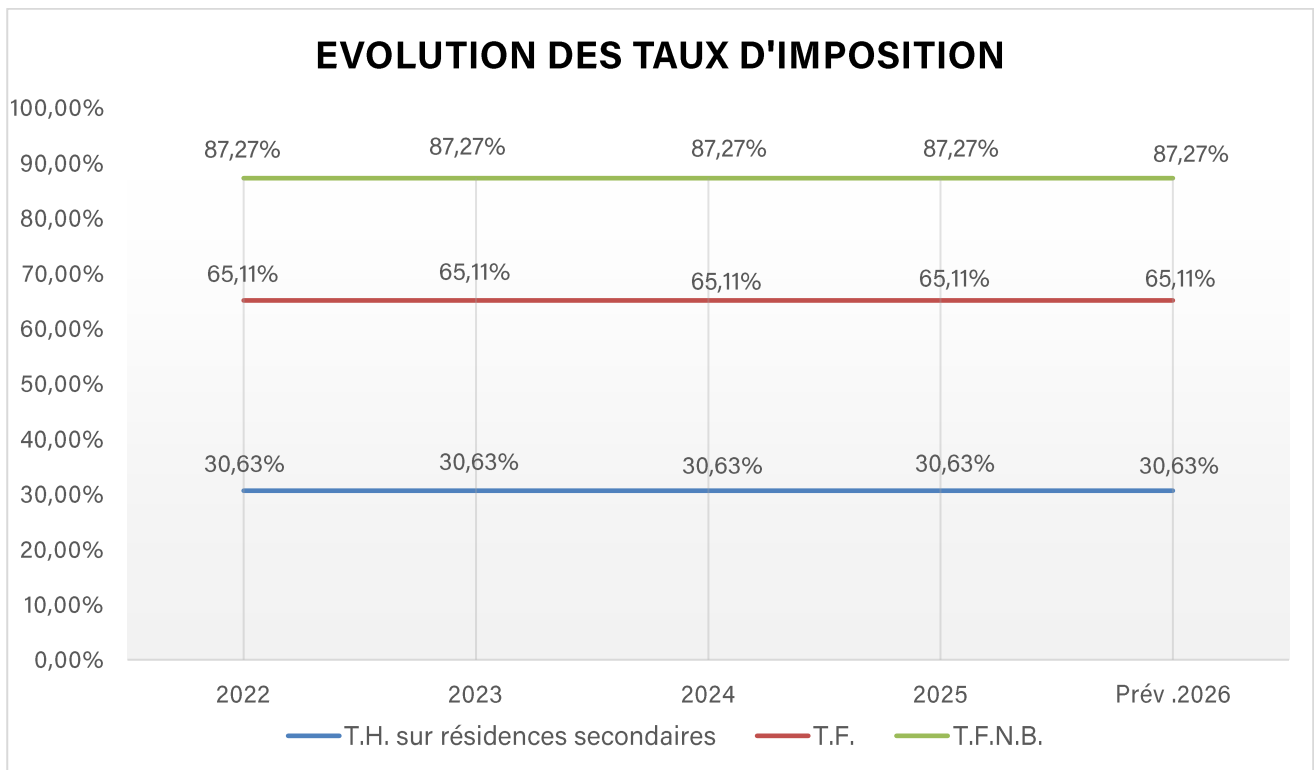
## 8 - LA FISCALITE DIRECTE

### 8.1 - Évolution des bases et des produits

|                            |            | 2022      | 2023      | 2024      | 2025      | Prév. 2026 |
|----------------------------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| Taxe d'Habitation          | Base nette | 4 471 641 | 5 377 655 | 5 495 759 | 5 216 113 | 5 163 000  |
|                            | Produit    | 1 369 664 | 1 647 176 | 1 683 351 | 1 597 695 | 1 581 427  |
| Taxe Foncier Bâti          | Base nette | 8 690 778 | 9 345 674 | 9 728 426 | 9 927 988 | 10 033 000 |
|                            | Produit    | 5 665 318 | 6 088 349 | 6 336 944 | 6 465 507 | 6 532 486  |
| Taxe Foncier Non Bâti      | Base nette | 30 316    | 32 396    | 32 891    | 31 557    | 32 200     |
|                            | Produit    | 26 457    | 28 272    | 28 704    | 27 540    | 28 101     |
| Coefficient correcteur     |            | 558 598   | 600 309   | 624 820   | 637 496   | 644 101    |
| Rôle Supplémentaire        |            | 3 096     | 4 927     | 1 265     | 3 529     | 0          |
| Allocations Compensatrices |            | 5 530     | 5 641     | 75 010    | 75 481    | 78 389     |
| FNGIR                      |            | 22 886    | 22 886    | 22 886    | 22 886    | 22 886     |



## 8.2 – Évolution des taux



## **9 - LES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE ET ELEMENTS DE PROSPECTIVES**

### **9.1 – Les principes budgétaires**

Il est bon avant tout de rappeler que, pour réaliser un budget, il faut respecter obligatoirement la règle des **cinq principes** :

- 1 - Le principe de l'équilibre : recettes et dépenses parfaitement équilibrées dans les sections.
- 2 - Le principe de l'annualité : l'exercice commence au 1<sup>er</sup> janvier pour se terminer au 31 décembre de la même année. Le budget est voté pour 1 an.
- 3 - Le principe d'universalité : l'ensemble des recettes est destiné à financer **l'ensemble** des dépenses.
- 4 - Le principe d'unité : toutes les recettes et toutes les dépenses doivent figurer sur un document unique.
- 5 - Le principe d'antériorité : le budget doit être voté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice. En pratique, nous ne pouvons respecter cette date, le 15 avril a donc été fixé par le législateur comme date limite.

### **9.2 – La situation financière**

La variation des dépenses réelles de fonctionnement de 2025 par rapport à 2024 est de 300 235 € (soit +3,16 %).

Les recettes réelles de fonctionnement ont diminué de 242 733 € (soit - 1,9 %). L'année 2025 a été marquée par des travaux qui ont engendré une baisse des recettes certes, mais de façon très modérée.

Les charges de personnel restent identiques (+ 1 479 €) malgré les revalorisations de la Cotisation Maladie URSSAF (+ 30 801 €) et de la Cotisation CNRACL (+ 93 029 €). Cela est lié en grande partie aux départs en retraite et au non remplacements de certains agents.

La situation financière de la commune fait apparaître une épargne nette de 1 798 443 €, pour un niveau d'endettement de 2,13 années en 2025.

### **9.3 – Orientations budgétaires pour 2026**

Le contexte de préparation budgétaire est marqué par des incertitudes nationales et l'économie mondialisée et interdépendante rend complexes les analyses de projections.

### **LES DEPENSES**

- a) La sobriété énergétique reste un objectif.
  - Passage en LED dans les écoles, les bâtiments communaux et les installations sportives.
  - Maîtrise des dépenses de chauffage (régulation).
  - Politique d'acquisition de véhicules électriques et de mutualisation du parc automobile.

- b) En 2026, les charges de personnel devraient être en hausse de + 406 300 € selon le prévisionnel (soit + 6,7 %). Elles sont marquées par la revalorisation imposée des cotisations CNRACL, soit + 91 201 € et le fait que les départs en retraite 2025 soient pourvus.
- c) Entretien du Patrimoine avec la poursuite de la rénovation de l'église Immaculée Conception (intérieur) et le lancement des travaux de l'Hôtel de Ville qui doit reprendre tout son éclat et son charme.
- d) Les travaux de rénovation de la voirie vont se poursuivre dans tous les quartiers avec une enveloppe de l'ordre de 500 000 € par an.
- e) Soutenir le tissu associatif, sportif et culturel reste un enjeu majeur pour le bien-être des Wimereusiennes et Wimereusiens ainsi que pour l'image de la Station Balnéaire. Les subventions au CCAS et au CSC seront maintenues au regard de l'esprit social et de solidarité nécessaire.
- f) Les travaux entrepris pour l'aménagement des Quais vont se poursuivre par les artères transversales et la déconstruction du pont Napoléon.

Ces dépenses sont anticipées, analysées et le seront toujours avec de finances maîtrisées.

## **LES RECETTES**

- a) Les dotations de l'État et les produits liés à la fiscalité directe stagnent.
- b) Le coefficient de revalorisation des bases corrélé à l'inflation devrait être faible et serait de l'ordre de + 0.8 %.
- c) La recherche de subventions auprès des partenaires institutionnels (Europe, Etat, Région, Département, CAB) sera poursuivie pour la réalisation de nos projets.

### **9.4 – Prospectives des dépenses de fonctionnement**

Afin d'ajuster les dépenses de fonctionnement, il a été décidé d'augmenter légèrement certains tarifs des services du domaine (droits de place, locations des emplacements des cabines de plage) de l'ordre de 1,1 %.

Les locations de salles, paralysées en 2025, vont apporter à nouveau des ressources et les travaux susceptibles d'être effectués en régie seront privilégiés.

Nous privilégions une prudence bien calculée : l'année 2026 devrait fournir (au minimum) une épargne nette de 857 585 € avec une capacité de désendettement de 4,93 années et un emprunt de 1 500 000 €.

### **9.5 – Prospectives des dépenses d'investissement**

#### **a) Enveloppe de structuration et d'entretien**

- Travaux pour la démarche de sobriété énergétique : 14 500 €
- Travaux dans les bâtiments communaux : 645 400 €
- Travaux dans les écoles : 66 200 €
- Travaux de voirie : 628 400 €
- Travaux d'éclairage public : 297 600 €

#### **b) Enveloppe pour la sécurité et les déplacements**

- Sécurité : 21 000 €
- Défense incendie : 77 000 €

c) Enveloppe pour les activités culturelles et sportives

- Matériel pour les Animations : 67 700 €
- Salles de sports – Réfection douches et ventilation vestiaires : 22 500 €
- Football – Aménagement des installations : 322 000 €
- Tennis – Réfection toiture : 200 000 €
- Centre Régional de Voile – Aménagement des installations : 15 000 €

d) Enveloppe pour le fonctionnement des services

- Services municipaux : 270 000 €
- Matériel et logiciel informatique : 31 000 €

e) Enveloppe pour l'entretien du Patrimoine, l'aménagement des Quais et la reconstruction du pont Napoléon :

- Travaux rénovation intérieure église Immaculée Conception : 1 104 000 €
- Travaux d'aménagement des Quais : 1 178 000 €
- Travaux de déconstruction et reconstruction du pont Napoléon : 3 134 000 €

9.6 – Prospectives pour les années à venir**Cœur de Ville transformé, déplacements doux privilégiés,****Station Balnéaire dynamique :**

Notre ambition, notre détermination sont toujours intactes. Wimereux se tourne résolument sur l'avenir dans le respect des richesses patrimoniales et naturelles. Chacun, à tout âge, doit trouver sécurité, sérénité, activités et bien-être.

➤ Les gros travaux :

- L'année 2025 a été marquée par une activité constante. Le Cœur de ville montre un tout nouveau visage.
- Cette dynamique sera poursuivie avec la rénovation intérieure de l'église Immaculée Conception, celle de l'Hôtel de Ville et la déconstruction et reconstruction du pont Napoléon.
- Tous ces travaux envisagés le sont avec une attention poussée sur les déplacements doux et la végétalisation des abords et des lieux de déambulation.

➤ Stationnements et déplacements : des enjeux décisifs.

- Aires de stationnement gratuites aux entrées de ville et recherche de poches de désengorgement.
- Réforme du stationnement payant : résultats, analyses, projections pour l'avenir seront au cœur du sujet.
- Développement des déplacements doux.
- Limitation de la vitesse.
- Mise en place d'une navette gratuite lors de la saison estivale.

➤ Station verte, dynamique.

Wimereux est dotée de richesses patrimoniales et naturelles indéniables.

Il est de notre devoir de les protéger et de les mettre en valeur. Une politique de plantations d'arbres, d'entretien des espaces verts, de végétalisation est mise en place et est devenue une nécessité avec le dérèglement climatique.

Il nous faut nous pencher très sérieusement sur les installations et les activités culturelles et sportives : elles sont vecteur d'équilibre, de santé et de respect dans un monde où l'écran, le virtuel envahissent les codes. Pensons aux générations futures !

Cela se fera :

- sans augmentation des taux d'imposition ;
- avec des emprunts calculés et mesurés dans le temps ;
- avec maîtrise du nombre d'années de désendettement ;
- avec vigilance sur l'épargne, autonomie financière.

**Notre engagement se poursuit avec la même dynamique et la même ambition.**